



5^{ème} Tournoi du Val de Vennes :
Règlement intérieur
Dossier n° 1902355

1. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBad et est organisé par le Club de Badminton de Valdahon Vercel, siégeant rue de Jésus, 25530 VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP.
2. Le tournoi a lieu le **samedi 7 et dimanche 8 mars 2020**. La date limite d'inscription est le **jeudi 27 février 2020**. Le tirage au sort sera effectué le **samedi 29 février 2020**.
3. Le tournoi est réservé aux joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans titulaires d'une licence FFBad en règle au 20 février 2020.
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés **R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC** dans la ou les catégories dans lesquelles ils s'inscrivent (classement du 20 février 2020 faisant foi).
5. Chaque joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux parmi : simple, double et mixte. En cas de nécessité et si le nombre de match maximum par joueur est respecté, l'organisation peut accorder la possibilité à un joueur ou une joueuse de faire 3 tableaux.
6. L'organisateur constituera les tableaux en fonction des CPPH du jour au 20 février 2020, en favorisant les tableaux en poules regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre de matchs agréable, tout en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de 3 classements au sein d'un même tableau. Exceptionnellement, et uniquement sur demande de l'intéressé, un joueur peut être décalé dans la catégorie au-dessus de la sienne si l'organisation et lui-même estiment le niveau plus approprié au sien. Tout ceci devant respecter le fait qu'un participant ne peut avoir un CPPH plus de 16 fois plus élevé qu'un autre, conformément au RGC.
7. Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications après l'impression des programmes, la version affichée en salle fera foi.
8. Le nombre d'inscrits est limité à 150. Priorité sera donnée aux inscriptions accompagnée du règlement, dates à prendre en compte étant soit la réception de l'inscription papier accompagnée du chèque, soit la réception informatique de l'inscription et l'apparition du virement sur le compte du club.
9. Toute participation au Tournoi du Val de Vennes implique l'acceptation de ce règlement.
10. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le présent règlement.
11. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, ne doit pas faire l'objet d'une suspension et doit être en possession de sa licence compétition.
12. Le Juge-Arbitre est désigné par l'organisation. Il s'agit de Monsieur Michaël LOUBRY (BVM25). Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.
13. L'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux et l'ordre des matchs en cas de nécessité après accord du Juge Arbitre. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

14. Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée auprès de la table de marque.
15. Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi quelle qu'en soit la raison et/ou la durée devra obtenir l'accord du Juge Arbitre.
16. Les tarifs d'inscription sont de 15€ par joueur pour 1 tableau et 20€ par joueur pour 2 tableaux.
17. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "forfait" après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives en courrier RAR (Recommandé avec Accusé de Réception) à la Ligue de Bourgogne/Franche-Comté de Badminton (Centre d'affaires Jean Perrin - Bat C - 4 impasse Jean Perrin - 21300 CHENÔVE).
18. Après la date du tirage au sort (29 février 2020) et sans justificatif valable, **le montant de son engagement ne lui sera pas remboursé.**
19. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'inscription non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, sont supportées par les clubs en cause.
20. **Il est impératif de respecter les règles d'inscriptions**, pour que l'inscription soit étudiée et prise en compte.
21. Les matchs sont disputés en poules avec deux sortants puis en élimination directe.
22. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales incluses. Les finales sont arbitrées dans la mesure du possible par les arbitres qui sont présents dans la salle. Cependant, sur demande des joueurs au Juge Arbitre, un arbitre dans la mesure où un officiel est présent et disponible peut être désigné à tout moment du tournoi.
23. A l'appel de son nom, le joueur a le droit à 3 minutes pour se rendre sur le terrain, s'échauffer et tester les volants. Passer ce délai de 5 minutes après le deuxième appel, le joueur non présent sur le court peut être disqualifié par le Juge-Arbitre quelque soit l'avancement de la compétition.
24. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelle que soit la série (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'au "Jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) ou des intéressé(e)s. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
25. L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux Juges Arbitres, aux arbitres désignés par le Juge Arbitre, aux membres de l'organisation, ainsi qu'à deux coachs uniquement par joueur ou paire, ces derniers devront s'asseoir sur les chaises prévues à cet effet. La configuration de la salle ne permet pas le coaching permanent sur tous les terrains, donc les coachs ne sont pas autorisés à donner des conseils aux joueurs entre les échanges. Pendant les arrêts d'une minute et les arrêts de deux minutes, chaque joueur (ou paire, en double) peut être rejointe sur le terrain par **2 personnes au maximum**. Ces personnes rejoignent les joueurs une fois que les joueurs ont changé de demi-terrain, et elles doivent quitter le terrain quand l'arbitre annonce : " 20 secondes".
26. La tenue sportive doit être conforme à la circulaire de la Fédération Française de Badminton et soumise à l'appréciation du Juge Arbitre. **Les chaussures doivent être propres et réservées à la pratique du sport en salle.**
27. En cas de matchs auto-arbitré, les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer en fin de match.
28. Les matchs se joueront en volants en plumes. Les volants sont à la charge des joueurs à partage égal entre les deux joueurs, à l'exception des finales où les volants seront fournis par le club organisateur.
29. En cas de désaccord sur le choix du volant, les volants officiels seront les volants plume *RSL n°3* pour toutes les séries, ces volants seront mis en ventes dans la salle.
30. Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
31. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf aux arrêts de jeu prévus. Il doit donc se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
32. **Tout volant touchant une infrastructure** du gymnase est compté "faute". Les panneaux de basket sont comptés « let » deux fois au service, mais faute en jeu. Les fils des panneaux de basket

considérés toujours comme « let ».

33. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales doit le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
34. L'Organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, de vols, d'accidents ou d'incidents.
35. Si un joueur ne souhaite pas voir diffuser sa ou ses photos (prise(s) pendant la compétition) sur notre site <http://www.badmintonvaldahonvercel.fr/> après la compétition, il est tenu de le signaler à la table de marque le jour de la compétition.
36. L'Organisation se réserve le droit de supprimer un tableau si le nombre de joueurs de niveau homogène dans une série est insuffisant.
37. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
38. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de tout(e) joueur(se) dont elle estime que la présence risquerait de nuire à la bonne organisation et au bon déroulement du tournoi.
39. **L'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce 5^{ème} Tournoi du Val de Vennes en observant ce règlement et en respectant les décisions des officiels de terrain.**